



Harcelement et licenciement

Par **lilou92**, le **09/12/2011** à **05:13**

Bonjour,

J'ai été attiré par une réponse de ACCURSE sur le sujet du harcèlement. J'ai été confronté à un harcèlement moral d'une drh qui voulait ma démission suite à mon absence de 6 mois suite à une agression avec séquestration. Elle s'est alliée tout le service drh ainsi que mes responsables hiérarchiques qui m'insultaient et me rendaient mon travail journalier difficile. J'ai averti ma psy et le médecin du travail, qui se sont mis en relation pour essayer de stopper tout ça, car cela allait trop loin. Moralement, j'avais du mal à tenir, mais je ne voulais pas faire le plaisir de remettre ma décision. Résultat, je suis devenue une vraie loque humaine, un peu moins que rien (mon ressenti au final vu qu'on me le rabachait). Le médecin du travail m'a dit par la suite ne rien pouvoir faire pour moi, à part me mettre inapte à mon poste. Je n'ai pas voulu, car je ne me considérais pas inapte, je voulais simplement que l'on me laisse tranquille. Résultat, j'ai été licenciée pour soi disant faute personnelle, et la procédure de licenciement a démarré durant mon congé maternité. J'ai porté plainte au PH.

Pour les preuves, effectivement, tous mes anciens collègues m'ont dit ne rien pouvoir faire et me fuient comme si j'avais la peste ou le sida. Mon employeur m'a dit que je perdrais au prud'hommes, car il allait demander tout un tas d'attestation de mes collègues, supérieurs, syndicat, etc...

Je n'ai pas de preuves tangibles, à part le blocage de mes droits salariaux : absence d'évaluation en 7 ans d'ancienneté, toutes mes demandes de mutation étaient refusées systématiquement, maintien dans un logement de fonction insalubre avec refus écrit de faire les travaux, mutation sur site difficile alors que je sortais d'une agression et toujours sous traitement médical, et proposition de mutation ensuite sur des villes difficiles. J'ai même été insultée de Lapine, mais c'est verbale et je n'ai pas de preuve. Le médecin du travail me recevait pratiquement tous les 2 mois mais il a refusé de me faire une attestation. Je viens de lui demander et m'a adressé une copie de mon dossier médical, mais il a "omis" toutes les visites où on a parlé de cet harcèlement intenable et sans fin (de 2006 à 2009), alors qu'il a

été en contact avec ma psy à ce sujet. Pourquoi reste t'il silencieux sur ce fait, il n'en parle à aucun moment dans ce dossier alors qu'il a pris des tonnes de notes lorsqu'il me recevait. Il s'est même déplacé sur mon lieu de travail ????? Qui peut m'éclairer SVP ???

Par **pat76**, le **11/12/2011 à 16:45**

Bonjour

Peut être que le médecin du travail a subi des pressions ou qu'il avait trop tardé à prendre une décision favorable pour vous.

Vous pouvez saisir le Médecin-Chef de l'Inspection du Travail afin de lui signaler le fait que votre dossier médical est incomplet car le médecin du travail n'y fait pas état des visites concernant le harcèlement moral.

Le Médecin-Chef de l'Inspection du travail, pourra ouvrir une enquête sur le comportement du médecin du travail.

Si votre psy a été en rapport avec lui, elle pourra s'en ouvrir au Médecin-chef de l'Inspection du Travail.

Normalement les jours de visite sont inscrits sur un registre à la médecine du Travail.

Le Médecin-Chef du travail n'aura aucune difficulté à vérifier vos déclarations concernant la fréquence de vos visites à la médecine du travail.

Vous n'avez jamais eu l'idée de porter plainte au pénal contre votre employeur pour harcèlement moral?

Par **lilou92**, le **13/12/2011 à 04:15**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vais me renseigner. Malheureusement pour moi, le harcèlement a été très bien ficelé. Je sais que le médecin du travail a changé de comportement dès qu'il a pris contact avec ma hiérarchie. Mais j'ai même une preuve écrite de son passage sur mon lieu de travail où il a demandé le renforcement de la porte de mon bureau qui avait été cassé par une personne et même ça, il ne le mentionne pas sur la copie du dossier qu'il m'a adressé.

J'étais en pleine dépression et ne savais vraiment pas comment faire. Le délégué syndical qui suivait mon affaire m'a lâché en me disant ne plus rien pouvoir faire pour moi, car la drh voulait ma démission et que en clair pour ne pas avoir d'histoire, il ferait un courrier dans le sens de l'entreprise si j'allais au prud'homme (car je lui ai expliqué que je ne me laisserai pas faire), j'ai écrit au secrétaire général du syndicat pour dénoncer son refus de ma cotisation annuelle (qu'il m'a faite par courrier) : le syndicat dit qu'il a tort et aucun droit d'agir ainsi, mais les personnes du syndicat m'ont clairement expliqué qu'ils ne pouvaient pas s'attaquer à un

"camarade), ensuite l'inspectrice du travail que j'avais contacté et qui m'avait conseillé de dénoncer le harcèlement par un courrier recommandé, et qui devait ensuite passer sur mon lieu de travail, est resté silencieuse et n'a plus voulu passer comme convenu au départ, dès qu'elle est entrée en contact avec mon ex-employeur. Mes collègues m'ont dit être désolé mais qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi, car ils ne voulaient pas de problèmes.

Ce n'est que quand j'ai été licenciée que j'ai mis mon ex-employeur au prud'homme. J'étais seule et ne savais vraiment pas comment faire. J'avais lu qu'en cas de harcèlement, il fallait surtout en parler à la médecine du travail et à l'inspection du travail, ce que j'ai fait, mais mon ex-employeur est une très grosse boîte, et moi je ne suis rien qu'une "LAPINE" (maman) terme humiliant que m'ont lancé les drh.

J'ai été mise au placard et écarté de tout même des évaluations salariales, je n'en ai eu qu'une en 7 ans d'ancienneté. Ce n'est pas normal d'après ce que je lis sur le net ??? Avez vous des conseil svp en plus de contacter le médecin chef de l'inspection du travail ??? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **13/12/2011** à **13:35**

Bonjour

Contactez le médecin chef de l'inspection du travail.

Faites-vous aider par un syndicat différent de celui de votre délégué et si possible, prenez contact avec une association féminine (genre "chiennes de garde") pour expliquer votre situation.

Par **lilou92**, le **14/12/2011** à **04:07**

J'ai contacté au départ "Ni pute ni soumise", mais ils m'ont dit ne rien pouvoir faire car je n'avais pas été brutalisée. J'ai expliqué les insultes de mes supérieurs que je rencontrais sur mon travail : Lapine, paranoïaque, bonne à rien, débile, etc...

Ils m'ont retourné ensuite vers un avocat. POINT.

???